

République Française  
Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 10 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 février 2022.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 13  
Procurations : 2  
Votants : 15

**Présents :**

**Délibération n° 02**

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Stéphanie LUIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absente : Christiane ROCHEDIX, Catherine BERTHERAT

**OBJET :**

Secrétaire de séance : Anne-Laure SEUX

**LOIRE FOREZ  
AGGLOMERATION**

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Convention redevance  
spéciale**

Mandants

Catherine BERTHERAT  
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Arnaud VASSAL  
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 4 février 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220210-2022-02-DE

Numéro 2022-02

Date de décision 10/02/2022

Nature DE

Objet CONVENTION REDEVANCE SPECIALE LOIRE FOREZ

Classification 1.4 - Autres types de contrats

Le redevance spéciale est demandée à toute personne physique ou morale, indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets « assimilés ».

Cette convention se réfère au règlement de redevance spéciale qui a pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution de la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères, issus d'une activité professionnelle publique ou privée, ainsi que la facturation du service correspondant.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide***

***A l'unanimité,***

- ***d'approuver cette convention avec Loire Forez Agglomération comme exposée ci-dessus***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents y afférent.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS